

TABLE TACTIQUE n°3
14 Septembre 2016 – Montreuil
14h00 / 17h00

TERRITOIRE
93 SUD-OUEST



Merci de votre présence,

Merci à la Ville de Montreuil de nous accueillir.

1. SUIVRE

- I. Introduction et informations générales
 - II. Groupes de travail 2015 et Etat des lieux 2016
 - III. Actualités départementales
- 

2. Proposer/Valider/Décider

- I. Engagement dans la MAIA : lettre de mission
- II. Validation Calendrier prévisionnel
- III. Tour de table de conclusion
 - Propositions de sujets à traiter en Groupe de Travail local...
 - Présentations à envisager pour les prochaines tables...
 - Questions diverses...



Suivre...
(1/3)

I. Introduction et informations générales

- Tour de table de présentation
- Présentation du pilote
- Rappel des objectifs et méthodes de la MAIA
- Information du Réseau Océane sur le portage du dispositif MAIA

Tour de table de présentation



Merci de présenter succinctement l'établissement, la commune, le service, la structure (...)
que vous représentez ainsi que vos nom, prénom et fonction.

Présentation du pilote



Professionnel de santé (IDE 1993).

Expériences dans le champ sanitaire (Réanimation, Urgences), médico-social (SSIAD et EHPAD) et conduite de projet (siège d'une Fondation RUP).

Connaissance du territoire 93 Sud-Ouest (Bobigny, Pré Saint-Gervais, Noisy-le-Sec, Plateforme d'accompagnement et de répit...)

Master 2 en Gestion et Politiques de Santé

Formation à venir : « D.E. Pilotage Territorial » EHESP Rennes

Prise de fonction le 29 Mars 2016.



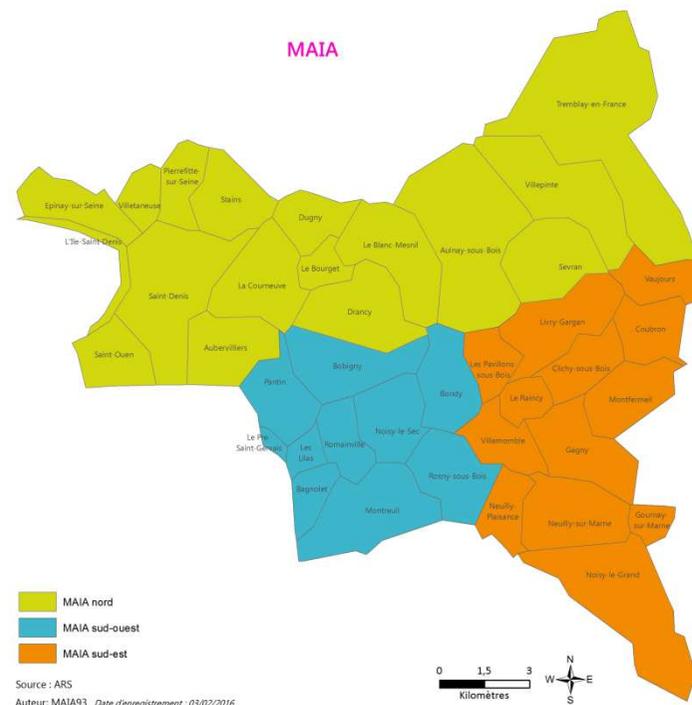
Rappel du fonctionnement de la MAIA

- ✓ Une expérimentation issue du Plan Alzheimer 2008/2012 (mesure n°4).
- ✓ Une stratégie pilotée nationalement par la CNSA.
- ✓ Des appels à candidature lancés par l'ARS, la désignation d'un porteur du dispositif MAIA pour chaque territoire : un opérateur connaissant le secteur et de statut public ou privé à but non lucratif.

Ex : 93 Nord = Réseau Equip'âge,

Sud-Est = GHI le Raincy/Montfermeil,

Sud-Ouest =



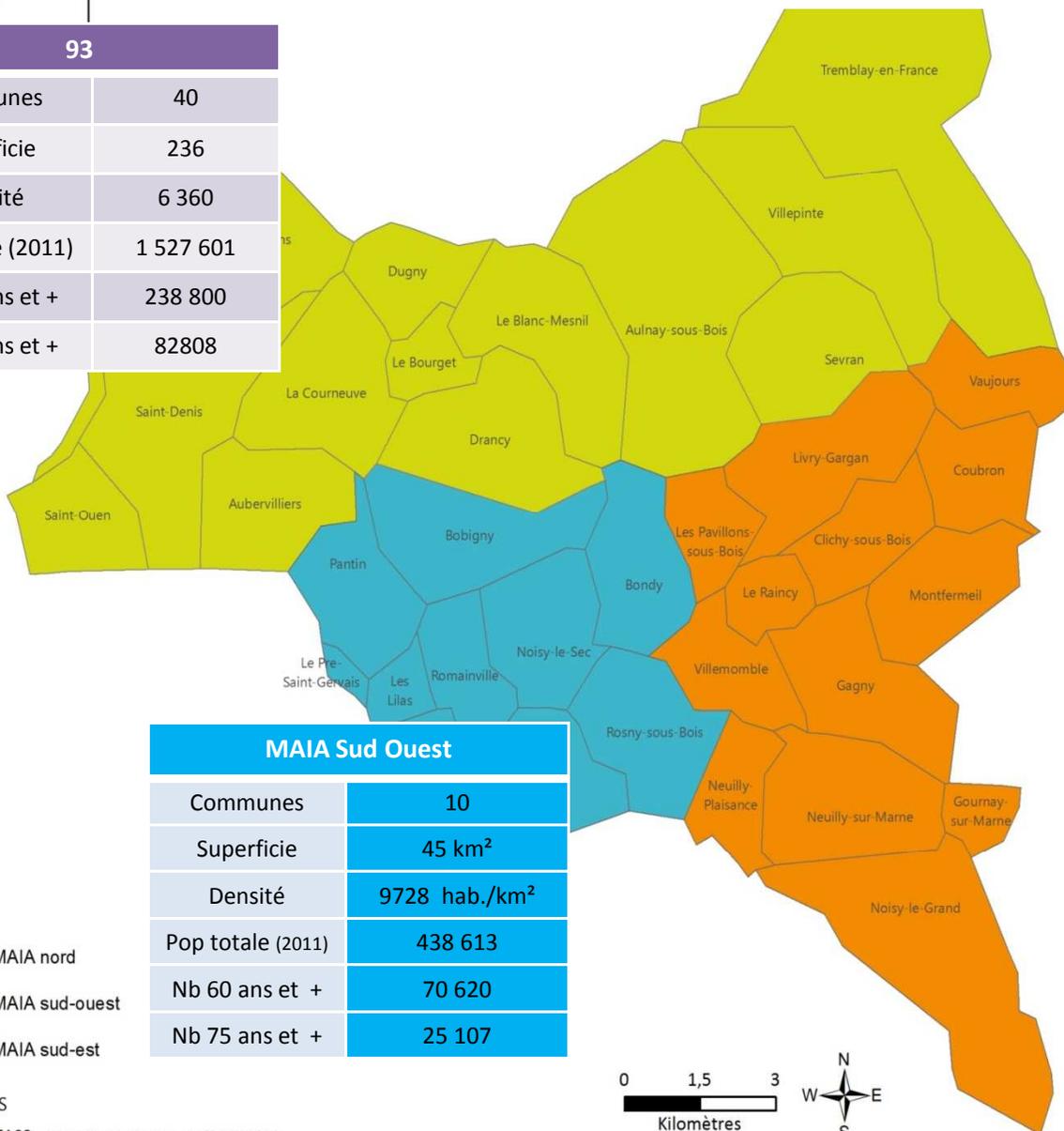
NB : un acronyme « MAIA » conservé mais une définition plus claire depuis 2014

MAIA signifie aujourd'hui **M**éthode d'**A**ction pour l'**I**ntégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'**A**utonomie.



Démographie de la population âgée du territoire

93	
Communes	40
Superficie	236
Densité	6 360
Pop totale (2011)	1 527 601
Nb 60 ans et +	238 800
Nb 75 ans et +	82808



MAIA Nord (2 bassins)	
Communes	17
Superficie	125 km ²
Densité	5997 hab./km ²
Pop totale (2011)	752 401
Nb 60 ans et +	110 724
Nb 75 ans et +	37 041

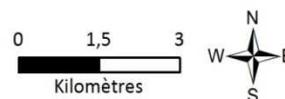
MAIA Sud-Est	
Communes	13
Superficie	66 km ²
Densité	5128 hab./km ²
Pop totale (2011)	336 587
Nb 60 ans et +	57 456
Nb 75 ans et +	20 460

MAIA Sud Ouest	
Communes	10
Superficie	45 km ²
Densité	9728 hab./km ²
Pop totale (2011)	438 613
Nb 60 ans et +	70 620
Nb 75 ans et +	25 107

- MAIA nord
- MAIA sud-ouest
- MAIA sud-est

Source : ARS

Auteur: MAIA93 Date d'enregistrement : 03/02/2016



*Les territoires MAIA
correspondent strictement
aux 4 bassins
gérontologiques du
département*

Rappel des objectifs de la MAIA

Axe 1 : Concertation

Axe 2 : Guichet Intégré

Axe 3 : Gestion de cas

Pour des structures ou établissements souhaitant une présentation plus détaillée en interne, merci de solliciter le pilote...



Information
du Réseau Océane
sur le portage du dispositif
MAIA 93 Sud-Ouest

A vertical orange bar on the left side of the slide. Inside the bar is a white stylized figure of a person with a circular head and a wavy, open-bottom body. The text 'Suivre... (2/3)' is written in white at the bottom of the bar.

Suivre...
(2/3)

II. Rappel des sujets et groupes de travail constitués en table tactique en 2015 & Etat des lieux en 2016

- Groupe/sujet n^o 1 : connaissance mutuelle des acteurs
- Groupe/sujet n^o 2 : circulation de l'information entre les professionnels
- Groupe/sujet n^o 3 : mise en place de la gestion de cas



Groupe/sujet n° 1 :

Connaissance mutuelle des
acteurs



Sujet n° 1 : connaissance mutuelle des acteurs → le site www.maia93.org

- 40 typologies d'établissements, de services, de structures (...)
 - Des fiches de renseignement co-construites avec les partenaires
 - 510 structures référencées sur le département
 - Pour le territoire Sud-Ouest, un travail de peuplement complété entre 2015 et 2016
 - Une mise à jour de l'offre et des contacts par les structures = une garantie de non-obsolésence.
- Merci de vérifier les informations concernant vos structures...



Deux modes de recherche :

- Etablissement/service
- Cartographie

Une page de garde avec la mise à jour régulière des actualités :

- Evénements d'un partenaire,
- Colloques, conférences,
- Evolution du Cadre Légal,
- Rapports divers,

Un nombre de connexions croissant ...

Comme tous les outils MAIA, un objet soumis à l'usage, au regard critique et dans une démarche d'amélioration continue

Sujet n° 1 : connaissance mutuelle des acteurs.

Présentation du Référentiel des Missions Différenciées



Un travail co-construit avec
leurs partenaires
par les MAIA Nord et Sud-Est



Objectifs

- Décrire l'offre existant sur le territoire
- Une trame identique / chaque fiche →
 - Missions de la structure
 - Public accompagné
 - Critères d'admission
 - Coût pour la personne
 - Durée du service
 - Compétences disponibles
 - Autorité et financement
 - Cadre législatif
- Le RMD n'est pas un annuaire et renvoie vers le site www.maia93.org

Etat des lieux

Un document encore en voie d'expérimentation (environ 50 exemplaires en circulation)

Des retours globalement très positifs

Une réflexion sur la forme (taille, poids, solidité...)

Une volonté de finalisation d'une « Version 1 » à fin 2016 pour mise en production, distribution et projet de réalisation d'une « Version 2 » à fin 2017

→ L'implication des utilisateurs est essentielle

→ Cette proposition est soumise à votre validation



Sujet n° 1 : connaissance mutuelle des acteurs



Des formations construites par les pilotes, avec une présentation des structures animées par les professionnels du territoire : présentation dans quelques minutes dans le point « Actualités Départementales »...



Groupe/sujet n° 2 :
Circulation de l'information
entre les professionnels



Partage d'information sur le territoire : rappel du contexte

Un sujet important et sensible

Le respect du secret professionnel est, pour la personne qui s'adresse à un professionnel de santé ou de l'action sociale, la garantie de pouvoir tout dire en se sachant protégé du risque de diffusion d'information à caractère secret. C'est une condition fondamentale de l'indispensable relation de confiance entre les usagers et les professionnels.

« **Le devoir de se taire, la nécessité de partager, l'obligation de parler** » : cette triple injonction rappelle les difficultés que peuvent rencontrer les professionnels confrontés au besoin de partager des informations au cours d'une prise en charge.

Avant 2016, un cadre légal encore à parfaire

Autant le secret professionnel était légalement bien encadré en établissement de santé (« *ce qui est confié à un professionnel est réputé confié à l'ensemble de l'équipe de soins* »), au sein de chaque profession (médecin, IDE, assistant social...) ou de chaque service (CCAS, CLIC, SSDP...), autant le besoin de partager, pour une même personne, des informations entre ces différents professionnels et services sur le territoire pouvait poser question.

Conscient de cette difficulté, le Conseil National de l'Ordre des Médecins écrivait ainsi en 2012 :

« Dans ces situations complexes où le respect du secret médical reste le socle de notre propos, il ne faut pas que ce même secret soit, in fine, un obstacle au principe de bienfaisance ou un frein à la réalisation des missions dévolues aux différents acteurs de la prise en charge de la personne »



Partage d'information : actions des MAIA et évolution du cadre légal.

La fiche PEGUI : un travail de structuration du recueil d'informations, d'un fonctionnement par alerte et un outil de partage d'informations entre professionnels.

Initialement développée par les professionnels impliqués dans la MAIA du territoire Nord (démarrée en 2011) puis partagée, évoluée et validée par les partenaires de la MAIA Sud-Est (ouverte en 2013), l'usage du formulaire PEGUI a été mis en œuvre sur ces deux territoires (30 communes/40).

Sur le territoire Sud-Ouest (MAIA démarrée en 2014), des réserves ont été apportées en table tactique n°2 (Avril 2015) par des professionnels sur le cadre juridique du partage d'information.

La mise en place d'un groupe de travail

En réponse à cette interrogation, un groupe de travail à dimension départementale « Cadre Juridique du Partage d'Information » a été mis en place sur le sujet et associe ARS, Conseil Départemental (dont un juriste), Pilotes MAIA, Professionnels en fonction (Direction de CLIC, Gériatre, IDEC, Assistante Sociale ...).

Ce groupe de travail va aboutir prochainement à la production d'un document sous la forme d'une « Foire aux Questions » qui a pour objectif de répondre aux questions rencontrées par les professionnels au quotidien.

20 Juillet 2016 : la parution d'un décret attendu...

Découlant de la loi ASV et de la loi de Santé, le décret 2016-994 répond précisément aux questions du partage d'informations sur un territoire, « pour une même personne prise en charge », entre les différents professionnels de santé et les autres professionnels légitimes pour partager et recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032922455&categorieLien=id>



Partage d'information sur le territoire : information préalable de la personne et « double limite de l'échange »?

[Le décret du 20 Juillet 2016 décrit le périmètre du partage d'information :](#)

En premier lieu, l'information préalable de l'utilisateur est rappelée en ces termes :

« Le professionnel (...) souhaitant échanger des informations relatives à une personne prise en charge, [...], **informe préalablement la personne concernée, d'une part, de la nature des informations devant faire l'objet de l'échange, d'autre part, soit de l'identité du destinataire et de la catégorie dont il relève, soit de sa qualité au sein d'une structure précisément définie.** »

Le décret 2016-994 précise affirme par ailleurs dans son article premier :

« une double limite dans l'échange ou le partage d'informations entre professionnels :

1^o Des seules informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médical et social de ladite personne.

2^o Du périmètre de leurs missions. »



Partage d'information sur le territoire : quels professionnels concernés?

Dans son article R 1110-2, le décret 2016-994 détaille les « professionnels susceptibles d'échanger ou de partager des informations relatives à la même personne prise en charge appartiennent aux deux catégories suivantes :

- 1° Les professionnels de santé [\[1\]](#) mentionnés à la quatrième partie du présent code.
- 2° Les professionnels relevant des sous-catégories suivantes:
 - a) Assistants de service social mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles;
 - b) Ostéopathes, chiropracteurs, psychologues et psychothérapeutes non professionnels de santé par ailleurs, aides médico-psychologiques et accompagnants éducatifs et sociaux;
 - c) Assistants maternels et assistants familiaux mentionnés au titre II du livre IV du code de l'action sociale et des familles;
 - d) Educateurs et aides familiaux, personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs, permanents des lieux de vie mentionnés au titre III du livre IV du même code;
 - e) Particuliers accueillant des personnes âgées ou handicapées mentionnés au titre IV du livre IV du même code;
 - f) Mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales mentionnés au titre VII du livre IV du même code;
 - g) Non-professionnels de santé salariés des établissements et services et lieux de vie et d'accueil mentionnés aux articles L. 312-1, L. 321-1 et L. 322-1 du même code, ou y exerçant à titre libéral en vertu d'une convention;
 - h) Non-professionnels de santé mettant en œuvre la méthode prévue à l'article L. 113-3 [\[2\]](#) du même code pour la prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie;
 - i) Non-professionnels de santé membres de l'équipe médico-sociale compétente pour l'instruction des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie mentionnée aux articles L. 232-3 et L. 232-6 du même code, ou contribuant à cette instruction en vertu d'une convention.

[\[1\]](#) **Liste des professions de santé dans le Code de Santé Publique** : aide-soignant(e), audioprothésiste, auxiliaire de puériculture, chirurgien-dentiste, conseiller génétique, diététicien, ergothérapeute, infirmier(e), manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, médecin, opticien lunetier, orthophoniste, orthoptiste, prothésistes et orthésistes, pédicure-podologue, pharmacien, psychomotricien, sage-femme.

[\[2\]](#) Cahier des charges de la méthode MAIA.



Partage d'information sur le territoire : quel cadre réglementaire?

Dans quel cadre réglementaire?

En lien avec ce décret, est également parue une délibération de la CNIL sur les conditions du partage d'information ainsi qu'une « Autorisation Unique », procédure permettant à **chaque structure de faire une déclaration simplifiée**, en l'occurrence sur le partage des informations concernant des personnes âgées.

<https://www.cnil.fr/fr/declaration/au-047-accompagnement-et-suivi-social-et-medico-social-des-personnes-handicapees-et-des>

Pour rappel, la loi informatique et libertés définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles. Elle impose des obligations aux utilisateurs de données personnelles dont la déclaration des fichiers constitués (NB : pas uniquement informatiques)

Et en pratique, avec quel outil?

Les pilotes des 32 MAIA d'Ile de France travaillent actuellement, à la demande de l'Agence Régionale de Santé, à l'harmonisation des différents formulaires de liaison développés dans les 8 départements.

Cet outil en cours de finalisation, appelé Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle et d'Orientation (FAMO) et très proche du formulaire PEGUI, vous sera présenté lors d'une prochaine table tactique.



Vos questions,
remarques,
commentaires...

(15 minutes environ)

A vertical orange bar on the left side of the slide. Inside the bar is a white stylized figure of a person with a circular head and a wavy, open-bottom body. The text 'Suivre... (2/3)' is written in white at the bottom of the bar.

Suivre...
(2/3)

Groupe/sujet n° 3 :

mise en place de la gestion de cas,
service dédié à l'accompagnement
des personnes âgées à domicile
en situation complexe

Quelle définition d'une personne âgée en situation complexe?



Suivre...
(2/3)



Présentation du Service de Gestion de Cas

- Objectif = optimiser l'accompagnement au domicile des personnes en perte d'autonomie nécessitant un suivi intensif et pérenne = en situation « complexe »
- Public = personne de plus de 60 ans (critère dérogatoire pour les malades Alzheimer jeunes)



Critères cumulatifs :

1. Situation instable compromettant le maintien à domicile liée au cumul de problèmes d'autonomie fonctionnelle + relevant du champ médical + déficit d'autonomie décisionnelle
2. Aides et soins inadaptés ou insuffisants
3. Absence de personne ressource, d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner les réponses aux besoins





Présentation du Service de Gestion de Cas



Professionnel en charge : le gestionnaire de cas (profil IDE, AS, Psychomotricien.ne, Psychologue, Ergothérapeute ... + DIU spécifique

- Outils : Evaluation Multidimensionnelle au domicile + Plan de Service Individualisé (PSI) réalisés avec l'accord de la personne;
- Partenaires : l'ensemble des ressources sanitaires, sociales ou médico-sociales du territoire;
- Durée de l'accompagnement : sans limite, jusqu'à un déménagement, une volonté de sortir du dispositif, une entrée en institution, le décès...
- File active : 40 personnes maximum / montée en charge : 5 personnes/mois

Le gestionnaire de cas est, dans le respect des critères nationaux d'entrée en gestion de cas, une ressource nouvelle développant une méthode de coordination intensive au long cours auprès de personnes âgées de 60 ans et plus, dont le maintien à domicile est rendu difficile en raison d'un nécessaire suivi de sa situation sur plusieurs champs : médical, social, économique, familial et juridique.



Présentation du Service de Gestion de Cas (suite)

Au 09 Septembre 2016 (prise de poste de Mme Ferré le 30 Mai 2016)

- Nombre de signalements : 23 depuis 9 communes
- Origine des signalements : Réseau Océane, AS MCO & SSR, CMS, SSDP, UDAF...
- Nombre d'inclusions : 11

Délai de réponse : 17 jours (incluant temps de la sortie si hospitalisation + VAD + contacts partenaires et proches...)

Possibilité de contact pour discussion / échange / réflexion sur ressources mobilisables par le partenaire...

Deuxième recrutement finalisé avec prise de poste d'un professionnel psychomotricien à fin Septembre 2016.

Périmètre MAIA classique = 3 gestionnaires de cas.



Un exemple concret de ce qui peut être fait :

- ✓ Mme X, âgée de 95 ans, vit seule, pas d'enfant, pas de famille, une amie aidante épuisée.
- ✓ Personne non connue des acteurs locaux (hormis le MT).
- ✓ Signalement fait à mi-Juin par l'Assistante Sociale d'une clinique de Seine Saint-Denis : première hospitalisation de sa vie suite à une chute → constat de Troubles Cognitifs Modérés + refus catégorique d'aide et de soins lors du retour à domicile, néanmoins annoncé dans un délai rapide ... et un Vendredi (amie et voisins absents...).
- ✓ Notion de troubles de l'équilibre = risque de chute.
- ✓ Difficultés de la vie quotidienne compensées par l'amie qui dit qu'elle va arrêter son aide (NB : elle fait tout : courses + préparation des repas + ménage + repassage + administration et budget...) .

Echanges avec l'établissement sur la nécessité d'assurer des éléments de sécurisation :

- Sortie décalée d'une semaine
- Mise en place d'un IDE / traitement
- Négociation avec la personne qui, finalement, accepte enfin de signer le dossier APA
- Demande de Mesure de Protection remplie par l'amie.
- Installation de la Téléassistance à domicile

**Les trois
critères sont
présents**

La gestionnaire de cas est maintenant identifiée (**11 VAD depuis le 17/06**), une relation de confiance est créée et permet, sur la base des besoins réévalués en « situation écologique = au domicile », la mise en place du portage de repas (et le soulagement de l'aidante) puis d'un SAAD avec stimulation à la prise alimentaire dans un contexte d'amaigrissement.

Surveillance du poids organisée avec les IDE + passage du médecin à la demande de la GC.

Négociation en cours sur acceptation des soins d'hygiène + identification des ressources disponibles (IDEL/SSIAD)

Réflexion initiée avec son amie sur une entrée en établissement (en anticipation d'une perte d'autonomie croissante)

A vertical orange bar on the left side of the slide. Inside the bar, there is a white stylized figure that looks like a person with a circular head and a curved, open-bottom body. The text 'Gestion de cas' is written in white at the bottom of the bar.

Gestion
de cas

Vos questions,
remarques,
commentaires...

(15 minutes environ)



Suivre...
(3/3)

III. Actualités sur le département

→ Présentation des formations / journées d'actualité organisées et à venir

→ Présentation des Groupes de Travail Départementaux récents ou en cours

A vertical orange bar on the left side of the slide. It features a white stylized figure of a person with arms raised, positioned in the upper half. The text 'Suivre... (3/3)' is written in white in the lower half of the bar.

Suivre...
(3/3)

→ Présentation des formations / journées d'actualité
organisées et à venir



Démarche
départementale

Connaissance mutuelle des acteurs , bilan de la formation « Les services d'aide et de soins : qui fait quoi pour les personnes âgées ? »

2 sessions de 2 jours /27 professionnels formés

- 1 Médiatrice à ACSBE La Place Santé
- 4 Coordinatrices de développement social Association **les petits frères des Pauvres**
- 2 Responsables du service de maintien à domicile en **CCAS**
- 1 Assistante technique confirmée d'un **SAAD/SSIAD**
- 5 assistants sociaux & 2 Secrétaires de Circonscription de **service social départemental**
- 2 IDEC et 1 AS de **SSIAD**
- 1 psychomotricienne et 1 IDE exerçant en **UCC**
- 1 Évaluatrice **ADPA** du Département de Seine-Saint-Denis
- 1 responsable d'**accueil de jour**
- 1 Cadre de santé, "responsable" **pôle gérontologique d'une ville**
- 2 **Gestionnaires de cas et 1 secrétaire** MAIA

Les attentes exprimées avant la formation :

- « Connaissance des partenaires, anticiper les besoins »
- « Meilleure connaissance des réseaux à mobiliser, des procédures »
- « Savoir renseigner au mieux, avec le plus de pertinence possible, les administrés »
- « Approfondir ma connaissance de l'offre pour les personnes âgées afin de mieux les orienter. »
- « Mieux appréhender l'offre de services en direction des personnes âgées pour mieux orienter ou saisir le bon interlocuteur. »
- « Avoir une meilleure connaissance des structures qui peuvent intervenir auprès des personnes âgées, pouvoir orienter au mieux les usagers de notre service en fonction de leurs besoins. »
- « Acquérir des connaissances à transmettre aux infirmiers pour faire de la formation et prévention »

Des présentations harmonisées

1. Quelles sont les missions ?
2. Pour quel public ?
3. Quels sont les critères d'admission ?
4. Combien ça coûte pour le bénéficiaire ?
5. Quelle est la durée du service rendu ?
6. Quelles sont les compétences disponibles au sein de l'équipe ?
7. Un exemple de situation
8. Un message à faire passer (ou une idée reçue à démonter)



23 ressources présentées

JOURNÉE 1

- 9:00 Accueil
 - Présentation du dispositif MAIA et des 3 outils
 - CCAS
 - Mandataire Judiciaire
 - Service Social Départemental
 - Service Social CRAMIF
 - Évaluation-aide des caisses de retraite
 - EMS APA
 - SAAD
 - SSIAD
 - ESA
 - Accueil de jour et Plateforme de Répét
 - HAD
- 16:40 évaluation de la journée
- 17:00 Fin de la journée

JOURNÉE 2

- 9:00 Accueil
 - CLIC
 - UMEP
 - Réseau de Santé Gérontologique
 - Réseau de Soins Palliatifs
 - Gestion de cas
 - EMGP / EMPP
 - UGA, UMG, pers ressources,
 - SSR Neuro, géronto, polyvalent et en HDJ
 - UCC
 - UHR
 - EHPA
 - EHPAD permanent et temporaire, PASA
 - Le rôle des associations auprès des aidants
 - CAS CONCRETS sur la base des outils
- 16:40 évaluation de la journée
- 17:00 Fin de la journée



Démarche
départementale

Premier bilan des deux sessions

Sur la base des évaluations recueillies :

- Taux de satisfaction noté à 3,75 sur 4,
- Net gain avant/après sur connaissance de l'offre
(en particulier sur l'offre dédiée à
l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer).

LES POINTS FORTS CITÉS SONT NOTAMMENT :

- "Efficace dans l'appréhension des différentes possibilités dans la prise en charge de la personne âgée"
- "Les échanges constructifs avec les participants et les intervenants"
- "Approcher un bon nombre de services dans un temps record"

LES POINTS FAIBLES CITÉS SONT NOTAMMENT :

- "Très dense",
- "Temps d'échanges trop court parfois" ,
- "Pas assez de temps de débat »

PERSPECTIVES :

- Volonté de continuer cette activité, contributive du Guichet Intégré
- Construction d'une « v2 » connaissance de l'offre
- En projet : module complémentaire « affiner l'analyse des besoins et l'orientation de l'usager »



Thème :
Guichet intégré G.2.

Durée : 2 journées à distance

Organisation :
Pilote MAIA

Nombre de participants :
12

Coût :
pris en charge par MAIA

Lieu : à déterminer

Date : avril – mai 2016

Contact :
pilotenord@maia93.org
pilotesudest@maia93.org
pilotessudouest@maia.org



www.maia93.org

INTEGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

PUBLIC CONCERNE

- Tout professionnel, en position d'encadrement ou non, des domaines sanitaire, social ou médico-social en position de suivre, soigner, aider ou accompagner le public âgé et désireux de connaître l'offre du territoire.

INTERVENANTS

- Les professionnels des structures présentées, présents en séance ou via une vidéo
- Pilotes MAIA

OBJECTIFS

- Actualiser sa connaissance des structures intervenant auprès des personnes âgées
- Prendre connaissance et savoir utiliser les outils du guichet intégré
- Être en mesure pour une situation donnée de faire appel à la bonne structure au bon moment

CONTENU

- Présentation de l'offre sur la base du référentiel des missions différenciées remis en séance, et familiarisation avec les sigles et abréviation : CCAS, Logement Foyer, SAAD, EMS APA, UMEG, service social départemental & CRAMIF, CLIC, SSIAD, SPASAD, ESA, Plateforme de répit, HAD, Consultation mémoire, Hôpital de jour diagnostique et SSR, équipe mobile extra-hospitalière psychiatrique ou gériatrique, accueil de jour, réseau gérontologique & soins palliatifs, psychiatrie, gestion de cas, EHPAD, hébergement temporaire, RESAD, mandataire judiciaire, SSR gériatrique et indifférencié, UGA, USLD, UMG, UCC
- Mise en pratique de l'utilisation de l'annuaire, du référentiel des missions différenciées et remplissage de la fiche PEGUI
- Présentation succincte de MAIA

METHODES PEDAGOGIQUES

- Autoévaluation des connaissances avant et après la session
- Réflexion à partir de situations concrètes et des alertes de la fiche PEGUI
- Familiarisation et remise en séance de 3 outils du guichet intégré
- Utilisation et remise en séance d'un outil d'aide à la décision

PRE-REQUIS

- Dans un premier, idéalement une personne « référente » au sein de sa structure



Démarche
départementale

Formation des professionnels du territoire à l'outil en ligne « Via Trajectoire »

Via Trajectoire est un outil accessible en ligne, utilisé de longue date pour les orientations en SSR et HAD. Il est aujourd'hui configuré pour les recherches/demandes d'admission en EHPAD (y compris en Hébergement Temporaire), USLD et Accueil de Jour. Trois types d'accès sont disponibles :

- Particulier
- Médecin (dossier médical sécurisé)
- Professionnels du territoire

Cet outil, soutenu par l'ARS, est gratuit.

Il fait le lien avec le site www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



Une campagne de formation sur le territoire a été initiée par les pilotes MAIA. 19 professionnels ont été formés en Septembre 2016 (module de 2 heures).

Il est proposé d'en organiser régulièrement dès le mois de Novembre.



Démarche
départementale

A venir : deux journées d'actualité / d'information



17 NOVEMBRE 2016

JOURNÉE D'ACTUALITÉ
organisée par le CNFPT
Région Ile-de-France - Délégation de
Première Couronne et le
dispositif MAIA* de Seine-Saint-Denis

**L'OFFRE DE SERVICES AUX
PERSONNES AGÉES :
MIEUX LA CONNAÎTRE POUR
MIEUX LES ACCOMPAGNER**

Une rencontre inédite rassemblant professionnels et experts
organisée autour de mini-tables rondes et d'échanges avec le
public afin de, sur une seule journée :

- identifier un panel d'acteurs de l'accompagnement des
personnes âgées,
- mieux appréhender les diverses offres de service en Seine-
Saint-Denis,
- percevoir les partenariats potentiels

MAIA
de Seine-Saint-Denis

le CNFPT

Service des Relations
Interprofessionnelles
et des Partenariats
Municipaux

1^{er} Décembre 2016 :
Journée d'information
organisée conjointement
avec le CD93 et la Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale sur
« les Personnes Agées et les
Ressources du Territoire » à
destination des Mandataires
libéraux + associatifs

A vertical orange bar on the left side of the slide. It features a white stylized figure of a person with arms raised, positioned in the upper half. The text 'Suivre... (3/3)' is written in white in the lower half.

Suivre...
(3/3)

Présentation des
Groupes de Travail
Départementaux récents ou en cours



Démarche
départementale

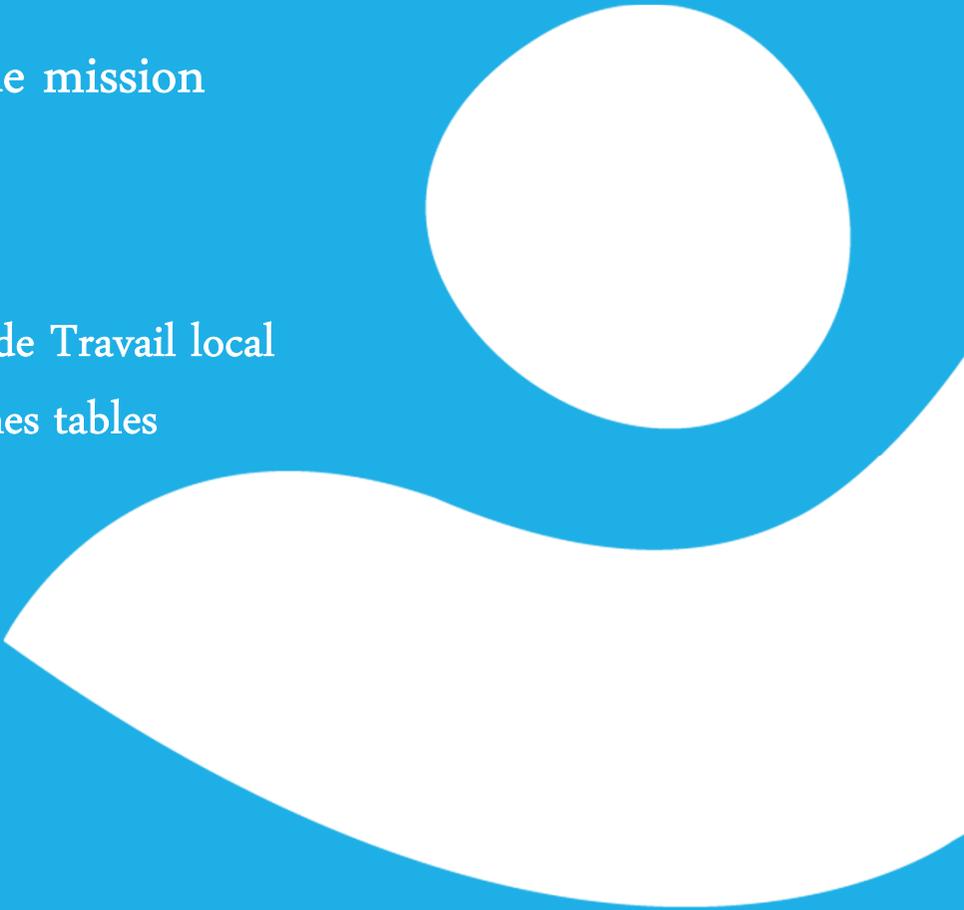
Groupes de travail départementaux / état des lieux

GROUPES DE TRAVAIL avec participation du pilote :

1. Cadre Juridique du Partage d'Information (Mai 2015 / en cours de finalisation avec la parution du décret)
2. Création/validation avec les professionnels du territoire des fiches du Référentiel des Métiers Différenciés (finalisation proposée à validation)
3. Psychiatrie du sujet âgé (Première réunion en Septembre 2016)
4. Problématiques autour de la maltraitance (Septembre 2016 / ...)

PARTIE 2

Proposer/Décider

- I. Engagement dans la MAIA : lettre de mission
 - II. Validation Calendrier prévisionnel
 - III. Tour de table de conclusion
 - Propositions de sujets à traiter en Groupe de Travail local
 - Présentations à envisager pour les prochaines tables
 - Questions diverses
- 



Formalisation de l'engagement dans la MAIA

Rappel du Décret 2011-1210 (Cahier des Charges MAIA)



« La table tactique se compose des responsables et des directeurs des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des professionnels de santé libéraux qui accompagnent ou prennent en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et les personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle sur le territoire concerné.

Le niveau de représentation doit être décisionnel et légitime (mandat, lettre de mission, etc.), c'est un élément déterminant de la coresponsabilité. »

→ Proposition de validation de la lettre de mission présente dans votre dossier.

NB : en cas d'indisponibilité du représentant « titulaire », une délégation à une ou deux personnes (directeur-adjoint, cadre, responsable de service ...) est possible.

Propositions

Table de Concertation Tactique : trimestrielle.

Prochaine TCT (n°4) : le 14 Décembre 14h/17h

Puis Mars 2017/ Juin 2017 / Septembre 2017/ Décembre 2017 (hors période de congés)

Périodicité des **Groupes de Travail** (GT) Locaux selon le sujet.

Principes : des réunions de 2 heures maximum / idéalement une fois par mois maximum.

Invitations, logistique, compte-rendu, etc : pilote MAIA.

Présentation faite des **GT départementaux** en table pour valider participation du pilote + représentation des acteurs du territoire

Validation

Calendrier

Prévisionnel



Dynamique des groupes de travail locaux

Groupes de travail MAIA 93 Sud-Ouest : état des lieux et perspectives

Les trois groupes de travail initiés en 2015 ont déjà connu des débouchés réels.

Proposition :

1. Inscription des professionnels du territoire dans les groupes « RMD » afin de finaliser la « V1 » (T4 2016)
2. Si sujet(s) déjà identifié(s) par un partenaire, proposition ce jour.
3. Réflexion à mener pour proposition lors de la prochaine table (Décembre) → référencements des sujets = document « **Entrepôt de données** » constitué des problématiques remontées au niveau des MAIA Nord et Sud-Est
(TCT, GC, GT...)



Entrepôt
de données

novembre 2015 – V1.1

DOCUMENT DE TRAVAIL



MAIA
de Seine-Saint-Denis



Tour
de table
de conclusion

Remarques, commentaires, présentations
souhaitées pour les prochaines tables : merci pour
votre contribution.

TABLE TACTIQUE n°3

14 Septembre 2016 – Montreuil

Merci pour votre
participation.